

## *Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie*

**A l'attention de Monsieur le Préfet du Pas de Calais et de toutes les autorités ayant à traiter le sujet.**

Depuis de nombreuses années la mer grignote inexorablement la rive Nord de l'Authie. Des études ont été lancées, des cris d'alarme poussés ainsi que de nombreux articles dans les journaux sans aucun effet.

La Communauté de Communes Opale Sud a pris le dossier en main et réalisé un travail important, dont le résultat est un ensemble de propositions de solutions concrètes, à la fois techniques et financières.

Vos services ont refusé de reconnaître le caractère d'urgence de la situation des communes de *Groffliers, Waben, Verton, Berck sur mer, Rang du Fliers, Conchil le Temple, Cucq et Merlimont* face à un risque majeur de submersion marine, suite à la rupture du cordon dunaire en cas de tempête par forte marée.

La défense de l'environnement et la préservation de la biodiversité prônées par les organismes et associations écologistes ne doivent pas être un frein à l'application du principe de précaution en regard de l'enjeu humain.

**Nous ne pouvons accepter d'être sacrifiés** sous prétexte que la zone ne représente pas « un enjeu stratégique ». Pour qui ? en regard de quels critères ? Nos vies auraient-elles moins de valeur que d'autres ?

Le report de la réalisation de ces travaux **met en danger la vie des habitants de la zone menacée** et risque d'entraîner une catastrophe économique pour la région.

20 000 habitants, bien plus en période touristique, répartis sur un territoire de plus de 5000 hectares sont directement menacés par ce risque avéré. Les sommes à engager pour éviter une catastrophe sont dérisoires en regard de celles que la collectivité devra supporter en cas d'inondation.

**Nous vous demandons de reconnaître le caractère d'urgence de la situation et de mettre en application le principe de précaution pour réaliser, dans les délais les plus brefs, les travaux nécessaires au traitement des points névralgiques identifiés.**







